

## **Rentrée 2016 : les DHG de « l'autonomie »**

La venue de la Ministre de l'Education Nationale le lundi 22 février à l'école Valmy du Havre fut l'occasion de lui rappeler, par un rassemblement, notre opposition à la mise en place de la réforme des collèges dont l'avant goût fut donné lors de la réception des DHG, puis des CA qui s'ensuivirent pour voter leur répartition.

Ces DHG révèlent l'insuffisance des moyens qui accompagnent la mise en place des dispositifs prévus par cette réforme : AP au cycle 3, EPI et enseignements de complément au cycle 4. Concrètement, cela se traduira par la perte de la bilangue ou du latin dans de nombreux collèges. Rappelons que seules 23% des bilangues seront maintenues pour notre académie contre 100 % à Paris. La Ministre appelle cela de l'autonomie, nous appelons cela de l'inégalité !

Avec le travail sur les DHG, les collègues ont vu clairement :

- que les EPI étaient imposés aux collègues, et pris sur les horaires disciplinaires : arnaque pour l'enseignement, et évidemment pas un moyen pour créer des postes,
- que les moyens pour l'AP en groupe ont contraint à piocher dans l'enveloppe des heures dites « de marge » et réservées normalement aux enseignements de complément,
- que les horaires nationaux n'étaient donc plus garantis : inégalités d'un collège à l'autre, et d'un élève à l'autre,
- que la réforme interdit le dépassement des 26h de cours pour les élèves : on est bien dans un appauvrissement des contenus pour tous,
- que les classes à horaires aménagés ont subi le même sort (réduction horaire),
- que les enseignements de complément (latin) ont été mis en place de façon disparate en fonction des rapports de force,
- que pour les profs de latin et d'allemand, les jours étaient comptés,
- que les élèves, dans ce cadre, allaient subir une réduction drastique des contenus disciplinaires (cantonnés au « tronc commun » qui ne sera même pas identique pour tous, grignotés ça et là par les EPI et les AP...).

L'autonomie de 20 % a, on le voit, consisté à opérer des choix entre les matières où porter la restriction des moyens, laissant les collègues dégoûtés de devoir faire ce « sale boulot » ! A cela s'est ajoutée une autorité inédite des chefs d'établissement, se sentant légitimés par cette réforme pour ne proposer parfois qu'une seule version, considérée comme la meilleure. La lutte fut âpre : un, deux, trois CA pour repousser la dégradation qui s'annonce par le vote de motions et peser pour obtenir les ajustements les plus favorables pour tous les collègues dans les DHG.

L'épisode a laissé un goût bien amer aux enseignants et aussi aux parents qui ont pu constater la dégradation des conditions d'étude de leurs enfants à la rentrée prochaine. Malgré tout, la FCPE locale nous a apporté son soutien dans la bataille contre la réforme et l'on a pu constater une mobilisation importante lors de la grève du 26 janvier (taux de 50 % et plus dans de nombreux bahuts du Havre) qui montre bien la volonté de s'opposer à ce projet porté par un gouvernement qui, depuis, a encore amplifié les attaques. Nous devons donc continuer la lutte !

Claire MORVAN, Collège Irène Joliot Curie, Le Havre.

# **Loi travail : état d'urgence sociale !**

A 14 mois de l'élection présidentielle, Hollande vient de donner un coup d'accélérateur brutal à sa politique anti-sociale.

La réécriture du Code du Travail présentée par Myriam El Khomri dresse une liste impressionnante de remises en cause des droits des salariés.

Tout y passe : augmentation de la durée journalière de travail de 10h à 12h, durée hebdomadaire maximale qui passerait à 48h et même à 60h avec l'accord de l'inspection du travail, 40h de travail par semaine et 10h par jour pour les apprentis mineurs, possibilité de comptabiliser les heures supplémentaires sur trois ans, diminution de leur majoration à 10%, astreintes décomptées des jours de repos, indemnité prud'homale plafonnée à 15 mois de salaire en cas de licenciement illégal, possibilité d'imposer par référendum une mesure contre l'avis de 70% des syndicats...

Il s'agit de plus d'un siècle de conquêtes sociales que le gouvernement s'apprête à saccager sous le regard émerveillé du Medef et celui, impressionné, de la droite qui n'avait jamais osé aller aussi loin.

Dans le même temps, le rendez-vous salarial de la Fonction publique ne devrait marquer, dans le meilleur des cas, qu'un dégel symbolique du point d'indice, bloqué depuis 2010. De quoi justifier pleinement la grève prévue le 22 mars prochain.

Rien ne sera épargné au monde du travail si nous les laissons faire.

L'enjeu des prochaines semaines est d'organiser une riposte à la hauteur de la provocation. Le succès de la pétition pour le retrait de la loi El Khomri (<http://loitravail.lol/>) qui a réuni des centaines de milliers de signatures en quelques jours montre que la colère est grande. Le gouvernement le sait et craint une explosion sociale. D'où le report au 24 mars de la présentation du projet de loi en Conseil des ministres.

Les protestations molles ne suffiront pas. L'appel à la mobilisation dès le 9 mars à l'appel des organisations de jeunesse et de structures syndicales est un premier pas.

Au-delà, il faut d'urgence faire converger les colères, frapper fort, vite et tous ensemble !

Il y a tout juste dix ans, la mobilisation prolongée et déterminée de la jeunesse et des salariés avait permis le retrait du « Contrat Première Embauche. » C'est une épreuve de force comparable que les organisations syndicales doivent préparer. Personne ne doit manquer à l'appel !

Pascal ADAMS, Lycée Jacques Prévert, Pont-Audemer.

## Des ponts, pas des murs !

A partir du mois de mars 2015, l'Etat français a obligé les migrant-e-s, vivant dans le Calais, à se regrouper sur un vaste terrain insalubre à l'écart de la ville, donnant ainsi naissance au plus grand bidonville de France où survivent depuis, dans une précarité extrême, des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants, de familles entières.

Petit à petit, la vie s'est organisée avec l'aide de bénévoles locaux et de plusieurs pays, tant au niveau logement, que nourriture, santé, éducation et espaces culturels.

La seule réponse de l'Etat français, en accord et avec l'aide des autorités anglaises, face à une crise humanitaire sans précédent, a été la mise en place de grilles, de fossés, une très forte présence policière et la répression, les gaz lacrymogènes.

Il y a quelques jours pas moins de 326 "*mineurs isolés*", c'est-à-dire sans parents ni responsables légaux, y ont été recensés. La plupart ont entre 13 et 18 ans, mais les plus jeunes ont à peine 10 ans.

Beaucoup de ces enfants sont orphelins, traumatisés par la guerre dans leur pays d'origine et par ce qu'ils ont subis dans leur trajet d'exil et plusieurs mois d'errance.

La grande majorité des migrant-e-s, de ces jeunes, souhaite se rendre au Royaume-Uni. Elles/Ils ne souhaitent pas s'installer en France mais simplement y être accueilli-e-s dignement, humainement pendant leur passage sur notre territoire.

Ici encore les propositions des autorités françaises sont en complet décalage avec la situation. Elles envoient des agents sur le bidonville pour essayer de convaincre les migrant-e-s de demander l'asile en France, leur proposant :

- Soit l'installation dans un camp de containers entouré de grilles, dont les accès sont contrôlés par des vigiles, où regroupés à 12 pour 15 m<sup>2</sup>, elles/ils seront dépossédé-e-s de toute autonomie, sans possibilité de se laver, de cuisiner, de faire un thé ou un café.

- Soit, le départ en car vers un des 102 CAO (Centres d'Accueil et d'Orientation) dispersés dans toute la France, sans en connaître le réel fonctionnement et ce qui leur sera réellement proposé.

On feint de s'attaquer aux causes réelles du problème ; mais en réalité, en s'en prenant aux victimes condamnées à se disperser dans la peur, cette politique ne fait que le déplacer et l'aggraver. Cette « solution » n'en est pas une. Pourtant, face au drame quotidien et à la détresse des migrant-e-s de Calais, la solution existe. Elle est inscrite dans l'article 13 de la déclaration universelle des droits de l'Homme « *toute personne a le droit de quitter son pays, y compris le sien, et d'y revenir.* »

Seul le respect de la liberté de circulation et la liberté d'installation pour toutes et tous, revendiqué par l'AHSETI et la FASTI, permettrait de mettre un terme à ces horreurs causées par les politiques sécuritaires en matière d'immigration, qui ne vont que d'échec en échec depuis plus de 30 ans, qui sont coûteuses et meurtrières.

Ouvrons les frontières ! Des Ponts, pas des Murs !

Francis LECOMTE,

Coprésident de l'AHSETI et membre du réseau Migreurop.

## De l'Etat d'urgence à l'Etat policier !

Aux Etats-Unis, 16 années de Patriot Act ont été déclarées inefficaces dans la lutte contre le terrorisme et cela doit être vrai puisque c'est la NSA (qui s'y connaît en surveillance et flicage) qui l'avoue. Cela n'empêche pas Valls d'annoncer qu'il faudra prolonger l'état d'urgence jusqu'à la défaite définitive de Daesh, autant dire pour plusieurs années. On pourrait prendre l'attitude du gouvernement français pour de l'aveuglement mais ce n'est pas le cas. Les odieux attentats de 2015 ont permis à tous ceux et toutes celles qui attendaient le bon moment pour aller vers un état policier d'arriver à leurs fins. En effet, ici comme aux Etats-Unis, de l'aveu même de ceux qui en sont les initiateurs, les mesures adoptées sont inefficaces contre les terroristes mais permettent le renforcement du contrôle des populations jugées dangereuses. Les immigré-es (avec ou sans papier), les musulman-es (pratiquant-es ou non) les réfugié-es qui fuient les guerres, les écolos deviennent des terroristes potentiels, les syndicalistes qui luttent pour leur emploi, des voyous qui doivent être lourdement condamnés par les tribunaux. La succession des lois liberticides (loi de rétention de sûreté, loi renseignement, projet de loi pénale...) renforce les pouvoirs de police, des préfets et des procureurs dépendants du gouvernement, et écarte le juge judiciaire et les avocat-es. Petit à petit l'état « policier » grignote l'état de droit. Nous ne pouvons laisser faire sans réagir. Le 30 janvier, dans plus de 70 villes, des dizaines de milliers de manifestant-es ont défilé pour refuser la politique sécuritaire du gouvernement. Depuis les collectifs locaux se sont développés pour informer la population anesthésiée par la propagande officielle. Dans la région, des réunions publiques ont eu lieu au Havre (100 participant-es) et à Rouen (300). Malgré un gouvernement « droit dans ses bottes de flic », on peut gagner : le collectif « Nous ne céderons pas » appelle à une nouvelle journée nationale de mobilisation le 12 mars. Toutes les forces opposées à la mise en place d'un état policier doivent manifester ce jour là !

Alain PONVERT, Le Havre.

## Une date à retenir : Mercredi 18 et jeudi 19 mai Stage académique de l'EE Franklin, Le Havre

Pour s'inscrire et recevoir un modèle d'autorisation d'absence (à déposer un mois avant le stage, donc avant les prochaines vacances) écrire à : [noletsam@orange.fr](mailto:noletsam@orange.fr)

POUR NOUS  
CONTACTER

76 : LE HAVRE : [veronique.ponvert@orange.fr](mailto:veronique.ponvert@orange.fr)  
[stephanie\\_moi1980@yahoo.fr](mailto:stephanie_moi1980@yahoo.fr)

ROUEN : [annedesj@orange.fr](mailto:annedesj@orange.fr)  
[pierre.berche@univ-rouen.fr](mailto:pierre.berche@univ-rouen.fr)

27 : PT-AUDEMER : [pascal.adams@wanadoo.fr](mailto:pascal.adams@wanadoo.fr)  
LOUVIERS : [philippe.thouement@wanadoo.fr](mailto:philippe.thouement@wanadoo.fr)

[www.ecoleemancipee.org](http://www.ecoleemancipee.org)